

**COMISSÃO DA CEDEAO**

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

Department of Agriculture, Environment and Water Resources

**ARAA / RAAF**

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

Regional Agency for Agriculture and Food

**MULTI-PAYS CEDEAO**

**Facilité de préparation et de suivi de projets de développement de l'élevage dans le cadre du Programme Régional d'Investissement de l'Elevage dans les pays Côtiers (FAPS-PRIDEC)**

**SERVICES DE CONSULTANTS**

Réf : ARAA/PRIDEC/2020/AMI/05 2

---

**Manifestations d'Intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de prestataires de services dans le cadre du projet « Facilité de préparation et de suivi de projets de développement de l'élevage dans le cadre du Programme régional d'investissement de l'élevage dans les pays côtiers » (FAPS-PRIDEC)**

---

**Date de publication : 17/02/2020**

1. La Commission de la CEDEAO a sollicité un financement de l'Agence française de développement (l'"AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet « Facilité de préparation et de suivi de projets de développement de l'élevage dans le cadre du Programme régional d'investissement de l'élevage dans les pays côtiers » (FAPS-PRIDEC). En vertu de la Convention de financement signée entre l'AFD et la Commission de la CEDEAO, la gestion fiduciaire des fonds a été confiée à l'ARAA.
2. Les Services du Candidat auront pour objet de fournir des prestations intellectuelles permettant :
  - D'actualiser la formulation de la composante régionale du PRIDEC ;
  - D'actualiser les documents de PRIDEC du Bénin, du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire, et les mettre sous format de projets susceptibles d'obtenir un financement de l'AFD ou d'autres bailleurs (bilatéraux et/ou multilatéraux) ;
  - D'appuyer la formulation du document de PRIDEC de la République de Guinée ;
  - D'appuyer la formulation des argumentaires techniques (relatifs à l'élaboration de documents d'orientation stratégique, en faveur de l'investissement dans le secteur de l'élevage) pour la Guinée Bissau, la Sierra Leone et le Libéria ;
  - D'appuyer les autorités des pays dans la préparation des documents de projet en direction des partenaires techniques et financiers intéressés afin de remplir les conditions d'éligibilité requises

pour le financement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement (mobilisation ressources, coordination, suivi-évaluation, ...);

- De conduire, le cas échéant et à la demande de l'AFD, des études de faisabilité dans 2 pays de la région pour permettre l'identification de projets qui pourraient être financés par l'AFD.

3. Ces prestations devraient être réalisées par un pool d'experts internationaux et régionaux, selon le calendrier indicatif ci-dessous :

Activités / Résultats attendus	Délai d'exécution	Estimation du nombre d'expertsjours (HJ)
i. Actualisation de la formulation de la composante régionale du PRIDEC	3 mois (octobre – décembre 2020)	100
ii. Actualisation de la formulation des composantes nationales de 4 pays (Togo, Bénin, Ghana et Côte d'Ivoire)	3 mois (juillet – septembre 2020)	140
iii. Formulation de la composante nationale de la Guinée	2 mois (juillet – août 2020)	75
iv. Formulation d'argumentaires techniques (Sierra Leone, Liberia et Guinée Bissau)	3 mois (janv. – mars 2021)	42
v. Appui au niveau pays en préparation à la mise en œuvre de leurs programmes/projets d'investissement	6 mois (janv. – juin 2021)	90
Tranche optionnelle : Etude de faisabilité détaillée dans 2 pays de la sous-région selon l'intérêt de l'AFD	6 mois (A déterminer : janv.- juin 2021)	60

4. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus
5. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux **Bureaux d'études**. La proposition d'un bureau ou d'un expert déjà mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre des financements AFD CZZ2283 – PEPISAO et CZZ2404 – FAPS CEDEAO sera considérée comme constituant un conflit d'intérêt, car ils seront impliqués dans la formulation des Termes de références des études à réaliser et dans le suivi de leur mise en œuvre.
6. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.
7. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

8. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.
  9. Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :
    - De l'ampleur des marchés ;
    - De la nature des Services (étude de faisabilité, définition de plans de développement de filière ou plans stratégiques) ;
    - Du domaine et de l'expertise technique (politique publique en lien avec le secteur de l'élevage) ;
    - Du contexte géographique (Afrique de l'ouest, et en particulier la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana, la Guinée et le Togo) ;
    - De la capacité d'intervenir aussi bien dans des pays francophones qu'anglophones.
  10. L'ARAA examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :
    - Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts (backstopping) ;
    - Consultants locaux ou Correspondants/partenaires locaux.
- NB : Les Services n'incluront pas de déplacements à réaliser dans des zones à risque sécuritaire<sup>1</sup>.
11. L'ARAA dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
  12. Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **9 mars 2020, à 12 h 00 mn GMT**, par dépôt en main propre ou par courrier électronique, à l'adresse suivante :

**Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)**  
Boulevard de la Paix, 83, Rue de la Pâture, Lomé, Super Taco, Togo  
01 BP. : 48817- Téléphone : +228 22 21 40 03 / 22  
21 50 01 E-mail : [procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org)

**En objet : « Manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de prestataires de services dans le cadre du projet « Facilité de préparation et de suivi de projets de développement de l'élevage dans le cadre du Programme régional d'investissement de l'élevage dans les pays côtiers » (FAPS-PRIDEC) »**

---

<sup>1</sup> Conformément à l'Article 1.5.2 – Sureté des Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers, lieux d'exécution des Services situés dans une zone classée orange ou rouge par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères (ou tout autre ministère français chargé d'élaborer le classement du niveau de sécurité des pays étrangers, le cas échéant).

13. Si le dossier est remis en main propre, une version informatique de la candidature sera enregistrée en version PDF non modifiable sur une clef informatique USB vierge, qui sera introduite dans le dossier de candidature.
14. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, de 9h00 à 17h00 GMT, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org)
15. Le Dossier de manifestation d'intérêt comprendra :
- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
  - La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social fournie en annexe de l'AMI, dûment signée ;
  - La preuve de leur existence légale ;
  - Si le bureau d'études est constitué en groupement : une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé ; et
  - La liste du personnel-siège (backstopping) et des correspondants/partenaires locaux susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation des Services demandés ;
  - Les principales références/expériences en rapport avec les prestations demandées.



**Le Directeur Exécutif**

**SALIFOU Ousseini**

## Annexe à la Manifestation d'Intérêt

(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

### Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (l'"Autorité Contractante")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets de l'Autorité Contractante qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement à l'Autorité Contractante. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. L'Autorité Contractante conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, l'Autorité contractante peut également être dénommée Maître d'Ouvrage, Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays de l'Autorité Contractante ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par l'Autorité Contractante dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant l'Autorité Contractante ou filiale contrôlée par l'Autorité Contractante, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services l'Autorité Contractante impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions de l'Autorité Contractante ;
  - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte de l'Autorité Contractante ;
  - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
    - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
    - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par l'Autorité Contractante pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai à l'Autorité Contractante, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations

légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat de l'Autorité Contractante, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat de l'Autorité Contractante, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment de l'Autorité Contractante et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par l'Autorité Contractante.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.